

S.-Lieutenant Bruno CONSTANTIN de MAGNY

*Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de la Valeur Militaire.
avec palme.*

MORT POUR LA FRANCE EN ALGERIE LE 1^{er} JANVIER 1960.

Témoignage du Commandant REVEL, du 6^e B. C. A. :

Monsieur,

J'ai le douloureux devoir de vous apporter quelques précisions sur les circonstances dans lesquelles votre fils, le Sous-Lieutenant Bruno CONSTANTIN DE MAGNY, a été mortellement blessé au combat.

En fin d'après-midi, le 1^{er} janvier 1960, la Compagnie à laquelle appartenait la section commandée par votre fils se portait au secours d'une autre unité prise dans une embuscade.

L'unité amie dégagée, la Compagnie reprenait le chemin du retour à son poste ; c'est au cours de ce mouvement que le convoi tombait à son tour dans une autre embuscade. Votre fils se trouvait dans le véhicule de tête avec une partie de sa section. Il organisait la riposte lorsqu'il fut grièvement blessé.

Transporté aussitôt à l'infirmerie de Michelet, il y succombait peu après sans avoir repris connaissance. La levée du corps a eu lieu le mardi 5 janvier, à 10 heures, à Tizi-Ouzou en présence du Général FAURE, Commandant la 27^e Division d'Infanterie Alpine et la Zone Est Algérois, qui épingla sur le cercueil de votre fils la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et la Croix de la Valeur Militaire avec palme.

L'office religieux fut dit par l'Aumônier de la Division. Une délégation d'officiers et de sous-officiers du Bataillon assistait à la cérémonie, une section de la 3^e Compagnie rendait les honneurs.

Pieusement regroupés par les soins du Commandant de Compagnie, les objets personnels de votre fils vont être adressés par le Major du Corps au Ministère des Anciens Combattants qui vous les transmettra.

Votre fils était au Bataillon depuis seulement trois mois ; ses qualités de cœur, son calme et son courage devant le danger l'avaient fait aussitôt apprécier de tous ses chefs comme de ses camarades et de ses chasseurs. Je sais que les mots sont, hélas ! impuissants à soulager votre peine. Puissent l'affection et l'es-time de tous ceux qui l'aimaient vous apporter le témoignage de la part que nous prenons à votre deuil qui est aussi le nôtre.

Je m'incline devant votre immense douleur et je vous prie, Monsieur, d'agréer les condoléances émues de tout le 6^e Bataillon de Chasseurs Alpins.

Monsieur,

Le Commandant REVEL vous a dit, au nom du 6^e Bataillon de Chasseurs Alpins, la douloureuse émotion de tous. De retour à Michelet après une longue absence, je tiens à vous dire personnellement la part que je prends à votre peine.

Il est, je le sais, à votre douleur peu de consolations humaines. Je souhaite cependant que l'affectueuse estime dont chacun entourait votre fils vous soit de quelque réconfort. Le sous-Lieutenant de MAGNY s'était imposé à tous par son dévouement et son courage, son sens humain du commandement, l'exemple qu'il savait donner à tout instant. Et c'est en donnant une nouvelle fois cet exemple de conscience absolue qu'il est tombé après avoir efficacement secouru ses camarades en difficultés.

Je vous exprime à nouveau l'affliction des officiers, sous-officiers et chasseurs du 6^e B. C. A., et vous demande, Monsieur, de bien vouloir accepter l'assurance de ma peine personnelle profonde et l'expression de mes douloureuses condoléances.

*
* *

ALLOCUTION prononcée le 5 janvier 1960

lors de la levée du corps du Sous-Lieut. CONSTANTIN de MAGNY
par le Chef de Bataillon REVEL, Commandant Prvt. le 6^e Bataillon
de Chasseurs Alpins

Sous-Lieutenant CONSTANTIN DE MAGNY, il n'est pas de mot pour décrire la profonde émotion qui étreint aujourd'hui les cœurs de vos Chefs, de vos camarades et de tous les chasseurs du 6^e B. C. A.

Sous-Lieutenant CONSTANTIN DE MAGNY, engagé volontaire en décembre 1952 à l'Ecole des Sous-Officiers de Strasbourg, après un premier séjour sur cette terre d'Afrique, vous entrez, le 1^{er} octobre 1957, à l'Ecole Spéciale Militaire Inter-Armes.

Bien vite, vos instructeurs découvrent en vous un sujet d'élite qu'anime un idéal très élevé, et vos camarades sont vite conquis par votre esprit d'équipe et votre dévouement. Vos qualités vous valent un beau classement à la suite de l'Ecole d'Application de Saint-Maixent. Voulant participer directement au combat, vous demandez et vous obtenez votre affectation au 6^e Bataillon de Chasseurs Alpins.

Vous avez reçu la mission que vous sollicitiez. Arrivé à Michelet le 12 octobre 1959, Chef de Section à la Compagnie de Montagne, vous participez depuis cette date à toutes les opérations du Commando de Chasse du Bataillon. Dans tous les engagements sérieux, vous êtes à la tête de votre Section. Rapidement, vous acquérez une forte expérience du combat en Haute-Kabylie. Vers Aït-Ziri, le 22 novembre, à Bou-Dafel, quelques jours après, votre Section remporte de beaux succès.

Vous saviez très bien, Sous-Lieutenant DE MAGNY, qu'il est des circonstances où l'exemple donné par le Chef peut seul emporter la victoire. En toutes occasions, vous n'hésitez pas à le montrer et lorsque, ce 1^{er} janvier 1960, il s'est agi de courir au secours de camarades tombés dans une embuscade, vous avez été un des premiers et, ce jour-là, cette loi de l'exemple, vous l'avez poussée jusqu'au sacrifice.

Votre fin brutale a jeté la consternation parmi vos Chefs, vos Chasseurs qui vous aimaient. Dans notre mémoire, votre souvenir restera vivace, comme l'exemple de votre sacrifice.

Je vous apporte aujourd'hui l'ultime témoignage d'affectation de vos camarades de combat, de tout ce bataillon que vous aimiez parce que vous y trouviez l'ambiance nécessaire à votre épanouissement, à votre sens du devoir.

A vos parents, dont nous partageons l'immense douleur, nous présentons nos condoléances attristées.

Sous-Lieutenant CONSTANTIN DE MAGNY, Chevalier de la Légion d'Honneur, au nom des Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Chasseurs du 6^e Bataillon de Chasseurs Alpins, je vous adresse un dernier et douloureux adieu.